UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, UNIVERSITÉ D'EUROPE

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE (CERAP)
Av. F.D. Roosevelt, 50 • ULB • CP 135 • B-1050 Bruxelles • tél : +32 2 650 42 79
www.cerap.be

CENTRE D'ETUDES DES POLITIQUES ET DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE (CEPAP)
Av. Jeanne, 44 • ULB • CP124 • B-1050 Bruxelles • tél : +32 2 650 67 62

Colloque
« Une justice de qualité, à quel prix ? »
Bruxelles, 03 octobre 2017

1/ Quel(s) modèle(s) de justice après les réformes ?

Depuis la fin des années 1990, les réformes de la justice en Belgique se nourrissent de principes et d'instruments issus du secteur privé afin de pallier aux carences en moyens humains et matériels, tout en aspirant à conserver la fonction essentielle qui est de rendre la justice. Les réformes en cours introduites par Koen Geens suivent la même logique, à une cadence et avec une variété de mesures grandissante. Ainsi la justice apparaît différente selon qu'elle est considérée comme une institution au sens de ses valeurs ou comme une organisation au sens de sa gestion. Celle-ci tend à se réaliser avec des moyens limités car la plupart du temps, il s'agit de réparer les pénuries d'un système à bout de souffle. Aujourd'hui, vers quel(s) modèle(s) de justice nous dirigeons-nous ? Entre raison économique pure et dure et projet plus vaste, plus à la source des failles de nos sociétés, une question essentielle revient inlassablement : qu'est-ce qu'une justice de qualité ?

Les intervenants à la table ronde I :

Marc Bourgeois (ULg)
Animateur de la table ronde

Emilie Dupont et Frédéric Schoenaers (ULg)
« Réformes de la Justice belge : les transformations du rôle de chef de corps, la responsabilisation des local managers »

Yves Emery et Lorenzo De Santis (Université de Lausanne)
« La notion de « bonne justice » comme révélateur de l'ouverture de l'institution judiciaire suisse à la managérialisation »

Arnaud Jansen (avocat au barreau de Bruxelles, cabinet « JANSEN Legal »)

Cécile Vigour (Université de Bordeaux)
« Les réformes judiciaires belges depuis 2013 : nouveau référentiel gestionnaire ou nouveau modèle de justice ? »

Robert Waxweiler (juge de paix)
« Le regroupement des justices de paix. Vers la disparition d'un modèle »

2/ L'indépendance politique et fonctionnelle de la justice

Les récentes réformes judiciaires ont fait monter la tension entre la classe politique et la magistrature qui s'accusent mutuellement d'ingérence, l'une reprochant à l'autre sa politisation et ses actions dignes d'un « gouvernement des juges », la deuxième accusant la première de détricoter le principe fondamental de la séparation des pouvoirs en n'assurant plus au juge les conditions de travail nécessaires pour garantir son indépendance et son impartialité. Le monde politique fixe un cadre de réformes dont la mise en pratique est en partie laissée aux mains de l'Ordre judiciaire, en particulier des chefs de corps qui se voient responsabilisés dans la gestion autonome de leurs juridictions. Or pour Frédéric Bouhon et Quentin Pironnet qui analysent les récentes réformes « pots-pourris » et leurs effets sur l'équilibre des pouvoirs, cette autonomie peut constituer {« une forme de lien de subordination »}. Par ailleurs, le juge d'instruction Michel Claise s'indigne que l'Exécutif envisage la suppression des juges d'instruction au profit du Parquet. En plus d'être une mauvaise affaire sur le plan économique, il considère cette mesure comme antidémocratique, dès lors que, dans la lutte contre la criminalité, le Parquet sera seul à décider des poursuites à engager ou non.

Les intervenants à la table ronde II :

Eddy Caekelberghs (journaliste)
Animateur de la table ronde

Frédéric Bouhon et Quentin Pironnet (ULg)
« Le pouvoir judiciaire et l'équilibre des pouvoirs : réflexions à propos des récentes réformes »

Michel Claise (juge d'instruction)
« Le juge d'instruction financier »

Jean de Codt (Premier Président de la Cour de cassation)
« L'indépendance fonctionnelle de la Justice sera-t-elle mieux garantie par la décentralisation de sa gestion ? »

Luc Hennart (Président du Tribunal de première instance de Bruxelles)
« L'indépendance politique des juges »

Programme

13h00 : accueil

13h30 : introduction par le Secrétaire général du CERAP, ***Eric Nachtergaele***

14h00 : discours d'ouverture du Ministre de la Justice, ***Koen Geens***

14h30 : table ronde I et séance de questions réponses

16h00 : pause-café

16h30 : table ronde II et séance de questions réponses

18h00 : cocktail

Inscription

Par simple envoi d'email à Florence Daury, **cerap@ulb.ac.be** en mentionnant votre nom et votre institution (tél : +32 2 650 42 79 / +32 473 93 13 49).

Organisation

Ce colloque est organisé, en collaboration avec le Centre de Recherches des Politiques et de l'Administration Publique (CEPAP), par le Centre d'Etudes et de Recherches en Administration Publique de l'Université Libre de Bruxelles (CERAP). Celui-ci est actif depuis 1992. Il a pour objectifs de promouvoir la recherche pluridisciplinaire, d'organiser des conférences, colloques ou congrès, de réaliser et diffuser des publications dans le domaine de l'administration publique. Il publie la revue **Pyramides**, revue qui privilégie les approches scientifiques pluridisciplinaires. Le comité de rédaction et le comité scientifique rassemblent à la fois des chercheurs et enseignants universitaires et des praticiens issus des administrations publiques. Pour de plus amples renseignements, voir le site : www.cerap.be

Comité scientifique du colloque

Benoît Bayenet – ULB
Marc Bourgeois – Ulg
Alain Eraly – ULB
Eric Nachtergaele – ULB
Jean-Paul Nassaux – ULB
Alexandre Piraux - ULB
Johan Schrobiltgen – SPF Finances - Inspecteur des finances
Frédéric Varone – Unige (Université de Genève)
Luc Wilkin – ULB

Avec le soutien financier du FRS - FNRS, Fonds de la Recherche Scientifique